

Favoriser les auxiliaires dans les vergers cidricoles

Les syrphes

Un auxiliaire précieux contre les pucerons

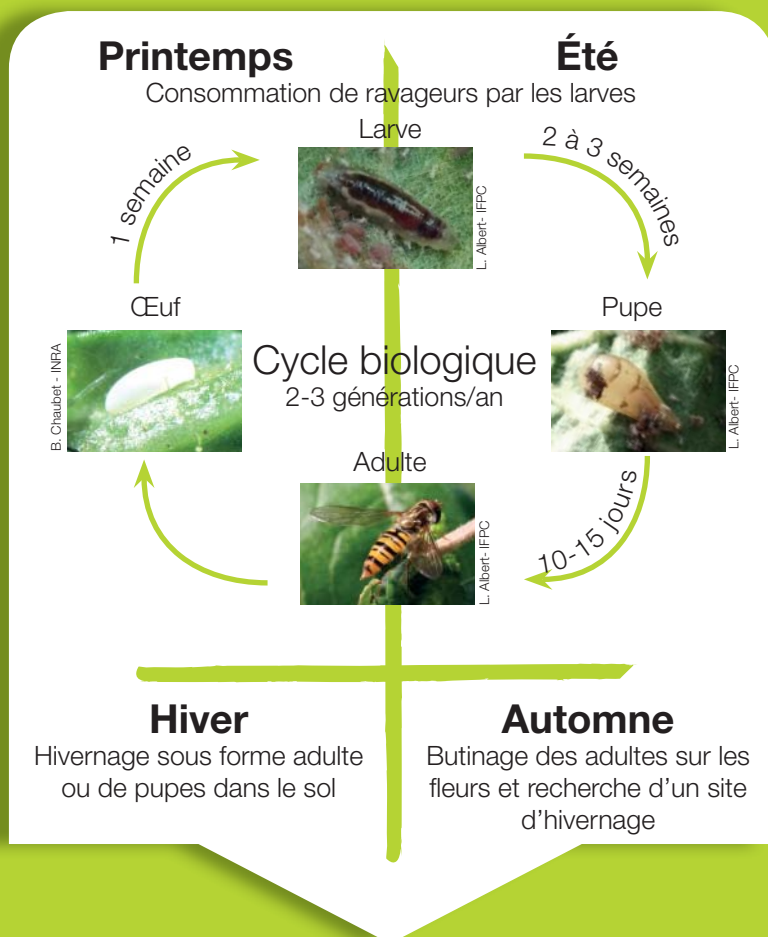


La larve de syrpe, amatrice de pucerons

Les syrpes, qui ressemblent à des guêpes, sont des diptères. Parmi les différentes espèces de syrpes, 40 % consomment des pucerons. **Une larve de syrpe peut consommer jusqu'à 500 pucerons au cours de son développement** (10 jours en moyenne) ! Il s'agit donc d'alliés de taille pour lutter contre ces ravageurs.

Les syrpes adultes, quant à eux, consomment exclusivement du pollen et du nectar. Des aménagements floricoles autour des vergers, favorisent donc leur présence. Ils se nourrissent dans les fleurs avant de pondre leurs œufs au sein des foyers de pucerons. En Normandie, dans les vergers, on observe une activité précoce très intéressante des larves dans les foyers de pucerons dès avril/mai.

Apprendre à les connaître



Favoriser leur présence dans son verger

Les abris naturels : des bandes fleuries...

Les syrpes adultes sont capables de se nourrir sur une large gamme de fleurs. Pour optimiser leur présence sur les parcelles, choisissez des bandes fleuries ayant une grande période de floraison. Certaines espèces de fleurs attirent particulièrement les syrpes : achillée, carotte sauvage, grande marguerite, matricaire...

... et les haies composites

qui hébergent de nombreux auxiliaires comme les syrpes en choisissant des espèces mellifères comme le cornouiller sanguin, le sureau, le laurier-tin, le saule...



A. GUERIN - IFPC

Les abris artificiels

Les syrpes hivernent soit sous forme adulte, soit sous forme de larves diapausantes. Il est possible de leur fabriquer des abris pour qu'ils passent l'hiver à proximité des parcelles.

Fiche construction

Fabrication de l'abri maison



Il s'agit de fabriquer un fagot de 10 à 30 cm de long avec des tiges à moelle tendre, comme la ronce, le rosier, le sureau pour offrir un abri aux syrphes. Le diamètre des tiges peut varier (2 à 12 mm) pour abriter différentes espèces. Il s'agit ensuite de le suspendre à l'abri du vent, à une cinquantaine de cm du sol, sur un piquet, dans une haie ou sur un arbre du verger.

Cet abri n'est pas spécifique des syrphes, il est possible que des hyménoptères, abeilles ou guêpes solitaires s'y installent.

Les abris du commerce



De nombreux abris existent dans le commerce pour héberger différents auxiliaires, dont les syrphes. Il est difficile de trouver un abri spécifique aux syrphes.

A vous de faire votre choix parmi les produits existant sur le marché. Préférez des abris non traités.



Pour en savoir plus, contactez l'IFPC au 02 33 27 56 70 ou le service vergers et produits cidricoles de la Chambre d'agriculture de Normandie au 02 35 59 47 23, nathalie.corroyer@normandie.chambagri.fr ou rendez-vous sur le site de ProposéesBio <http://proposeesbio.wix.com/proposeesbio>



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto

